



**UNION SYNDICALE DES DOUANES FORCE  
OUVRIÈRE**

## COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU (CT-R) DU 14 DECEMBRE 2017

\*\*\*\*\*

### DÉCLARATION PRÉALABLE

\*\*\*\*\*

Ce CT de décembre est l'occasion pour nous de faire le bilan de l'année écoulée et d'aborder également les perspectives pour l'année à venir, toute proche.

Un bilan contrasté, car on nous a soufflé le chaud et le froid : des créations de postes qui se sont confirmées encore pour l'année prochaine, des moyens supplémentaires ou renouvelés que nous ne pouvons accueillir qu'avec satisfaction.

Mais ces annonces restent bien tempérées par la poursuite du PSD, comme le démontre l'ordre du jour de ce présent CT, avec les réorganisations qui continuent de plus belle, confère notamment le point 4.

Des réorganisations qui continuent à fragiliser notre réseau de services déconcentrés et peuvent remettre en cause les conditions d'exercice de nos missions.

A cela s'ajoutent dans de nombreux services des restrictions d'effectifs qui génèrent des dysfonctionnements préjudiciables à la qualité du service rendu.

Nos écoles de formations sont dimensionnées a minima (le cas de l'ENDLR est emblématique de cette rareté des moyens). Les conséquences pour les personnels sont majeures avec la mise en difficulté de nos formateurs et de nos collègues stagiaires. Tout recrutement se doit d'être de qualité, de par le choix des lauréats, mais aussi de par notre capacité à dispenser une formation adaptée. Et notre interrogation est grande concernant notamment le prochain recrutement sans concours d'agents de catégorie C en Opérations Commerciales.

A l'heure où les besoins de formation sont en croissance avec les développements des conséquences pour la douane du plan national anti-terrorisme, du dédouanement centralisé national, des nouvelles méthodes de contrôle et de la future mise en œuvre du BREXIT, la direction générale doit mettre des moyens à la hauteur des enjeux.

Notre administration est fragilisée aussi par le resserrement de notre réseau comptable avec le transfert de missions (gestion des MOD, des marchandises saisies par exemple) sur des services non comptables non abondés en effectifs.

Fragilisée aussi par les conditions de mise en œuvre de services centralisateurs (SGC, SINDFR, CSRH, PEI) sans que toutes les conséquences sur les agents et sur les redevables aient pu être expertisées. Un exemple parmi tant d'autres : comment peut fonctionner un pôle énergétique interrégional chargé de la centralisation de la programmation des contrôles et de leur réalisation, avec un régime de travail OP/CO de base (hors régime PARIS SPE). En pratique, avec un tel régime, les agents chargés des contrôles doivent pouvoir intervenir sur un ensemble de territoires grands comme l'Autriche ou l'Irlande, c'est-à-dire qu'ils doivent assurer des missions de plusieurs jours hors de leur résidence d'affectation. A l'heure actuelle, le défaut d'analyse de ces créations de services centralisés fait que les managers ne peuvent en appeler qu'au volontariat avec l'attractivité actuelle de taux de frais de déplacement bloqués depuis de nombreuses années. Quand l'administration d'une grande puissance économique se paupérise avec le risque de voir diminuer ses taux de contrôles pour des marchandises lourdement taxées !!!!

Une administration qui se voit donc atteinte dans son organisation, mais aussi dans les conditions d'exercice de ses missions. Que deviennent nos missions de contrôle, grandes oubliées du bilan abordé en point 5 ? Quelle curieuse ironie de voir nos moyens en effectifs abondés ou en passe de l'être et constater en même temps que nos capacités de contrôles physiques s'amenuisent dans certains secteurs.

Et quelles perspectives s'ouvrent alors à nous, à l'heure où l'on nous annonce une augmentation considérable des flux de marchandises d'importation/exportation, BREXIT oblige.

Est-il toujours justifié de diminuer nos capacités de contrôle, avec deux agents seulement en poste dans un bureau d'un port spécialisé dans les flux fruitiers et légumiers par exemple , et ce dans un environnement international aussi instable et dangereux ?

L'USD-FO estime que des moyens renforcés ne peuvent aller qu'avec des missions clairement établies, notamment dans le domaine de la LCF.

Le rapprochement des directions d'Orly et Roissy (point 1 de ce CT) n'a-t-il pas comme fait générateur de nouveaux impératifs de sûreté et de sécurité dans le domaine aéroportuaire? Et comment s'inscrire dans ce schéma sans avoir une politique claire, mais surtout forte en ce domaine ?

Des perspectives pour l'année à venir qui nous apparaissent donc également bien contrastées, avec la poursuite du PSD et des projets importants comme l'application du droit à l'erreur qui aura à l'évidence des conséquences importantes sur l'exercice de nos missions.

L'USD-FO restera vigilante et combative sur tous ces sujets, car à l'heure où nous établissons une charte des valeurs dans notre administration (point 3 du CT), nous réaffirmons que notre valeur première reste notre métier, avec une pensée spécifique pour le renforcement de nos capacités de contrôle.